

Canada a été gouverné depuis les quatorze dernières années.

Je suis prêt à subir la comparaison entre mon langage et celui-là. L'honorable député continuait :

Je sais bien, et les ministres de la Couronne savent bien aussi, comment les élections de 1882, de 1887 et de 1891 ont été remportées, et comment les récentes élections partielles ont été pareillement achetées et vendues. Nous savons, M. l'Orateur, qu'un seul coin du voile a été levé par les révélations de la dernière session, et je dis que si cette enquête et les autres investigations demandées par l'opposition étaient faites, nous verrions, tout le pays verrait que, relativement à la manière dont le Canada a été gouverné depuis plusieurs années, il n'y a jamais eu sur ce continent, sans même en excepter Tammany-Hall, un système de corruption organisé comme celui que ces enquêtes feraient connaître.

Ainsi, mon très honorable ami admettra, je crois, que je ne suis pas allé plus loin que ne l'a fait l'honorable ministre du Commerce dans cette occasion.

Je voulais aussi, M. l'Orateur, rappeler certaines observations que vous avez faites lors du débat dans cette occasion, et qui indiquent une certaine vivacité qui, cependant, n'est pas inconséquente, à mon avis, avec le caractère personnel qui a justifié le parti libéral de vous élever à l'honorable position que vous remplissez si bien. Si cela était nécessaire, je pourrais citer de très fortes expressions employées alors, et que vous vous rappelez très bien. Il ne serait peut-être pas hors d'à propos d'en mentionner une ou deux, et vous comprendrez, M. l'Orateur, qu'il n'y a chez moi aucune malice, mais que je fais ces citations parce que mon très honorable ami a jugé à propos de critiquer la manière dont j'ai traité la question hier. Je ne citerai que quelques phrases :

Et quelle est la glorieuse fin que l'on atteint au moyen de ces tripotages ? Cette fin, M. l'Orateur, c'est de maintenir la loyauté du Canada à l'empire britannique et leur union, de maintenir le vieux drapeau et les vieux monopoleurs, et cette fin justifie certes beaucoup de choses. Le moyen d'arriver à cette fin, c'est de voter l'octroi de deniers publics, et quoi de plus patriotique que de laisser une proportion raisonnable et suffisante de ces deniers publics glisser dans le gousset du ministre, pour être ensuite distribuée parmi les électeurs dans l'intérêt du vieux drapeau ?

Et encore :

De plus, un homme qui peut recourir aux expédients pour des fins électorales, comme le directeur

M. BORDEN (Halifax).

général des Postes, a une valeur inappréciable pour ce parti, qui ne peut s'en passer ; ils auront encore des élections, et ils en auront encore besoin.

Je n'ai pas fait de longues recherches, il m'a suffi de consulter les "Débats" de 1892 que j'avais ici, et en rappelant ces choses, je ne veux faire aucun reproche aux honorables messieurs de la droite, mais je désire simplement démontrer que l'on a eu tort de trouver que j'avais montré trop de vivacité en appuyant la résolution que j'ai présentée.

Je suis toujours prêt à accepter avec plaisir toute recommandation venant du très honorable ministre sur la manière dont les affaires doivent être conduites dans cette Chambre. Il a beaucoup d'expérience en matière parlementaire, et je suis toujours heureux d'accepter ses recommandations. Dans ce que je viens de dire, j'ai simplement voulu expliquer la vivacité que j'ai pu mettre dans mes remarques.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je veux bien suivre l'honorable député sur le terrain où il se pose, et puisqu'il a eu l'obligeance de parler de ma faible expérience dans le parlement, il me permettra de lui dire que je ne crois pas que les exemples qu'il vient de citer soient bien appropriés à sa critique. Le langage dont il s'est servi hier aurait été parfaitement dans l'ordre, si le gouvernement eût pris sur la question la même attitude que celle prise par l'ancien gouvernement dans de semblables circonstances et qui a provoqué les réponses de mon honorable ami, le ministre du Commerce, et de mon honorable ami au fauteuil. Si l'honorable député avait consulté les documents, il aurait peut-être pu trouver dans le discours de l'auteur de la motion contre sir Adolphe Caron une meilleure preuve que dans les discours en réponse au refus de l'ancien gouvernement d'accorder une enquête. A moins que je ne me trompe beaucoup, mon honorable ami a cité, je crois, le discours fait par l'auteur de la résolution, non pas lorsque la motion a été présentée, mais en réponse à l'attitude prise par l'ex-gouvernement en refusant une enquête.

Mon honorable ami a cité les paroles de mon collègue, le ministre du Commerce, mais il a peut-être agi ainsi parce qu'il